



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ACTEUR PRÉVENTION DU SECTEUR DE L'AIDE ET SOIN À DOMICILE (ACP ASD)

Dernière mise à jour le 22/07/2026.

OBJECTIF

L'Acteur Prévention du secteur de l'Aide et Soins à Domicile (AcP ASD) contribue à la prévention des risques professionnels de la structure. En tant qu'acteur dans la démarche de prévention de la structure, il repère les risques auxquels il est exposé dans le cadre de ses missions aux domiciles des bénéficiaires et propose des mesures de prévention adaptées. Dans ses tâches courantes, l'Acteur prévention ASD accompagne le bénéficiaire dans ses transferts ou déplacements, en respectant la démarche ALM (Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi).

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer dans la démarche de prévention de son entreprise ou sa structure
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans son entreprise ou sa structure
- Accompagner le bénéficiaire dans ses transferts ou déplacements, en respectant la démarche ALM (Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi).
- Proposer des solutions ou des améliorations dans son activité

Tarif

nous consulter

Réf.

Prev52

Contact

0297611182
contact@poleformation.bzh
<https://www.poleformation.bzh/>

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés travaillant dans le secteur de l'aide et soins à domicile, volontaires ou désignés par l'employeur ainsi qu'à tous ceux qui souhaitent travailler dans un établissement spécialisé (EHPAD, maison de retraite...)

PRÉ-REQUIS

- Maîtrise de la langue française (lue, parlée, écrite), connaissance des opérations mathématiques de base.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Etude et analyse de cas et de poste de travail - Salle équipée

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES

non

PASSERELLES

non

DÉBOUCHÉS

Compétence complémentaire

TAUX D'OBTENTION

<https://www.poleformation.bzh/satisfaction-et-reussite/>

SUITES DE PARCOURS

MAC (Maintien et actualisation des compétences)



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 10 maxi



Durée

21 heures / 3 jour(s)

Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être mis en place, en fonction des besoins exprimés, afin de garantir l'accessibilité de la formation à tous.



PROGRAMME

Prévention

Les enjeux de la prévention

- Les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP).
- Les coûts des AT/MP.

Le fonctionnement du corps humain

- Les notions d'anatomie du corps humain.
- Les atteintes et leurs conséquences.
- Les facteurs de risque.

Les principes de prévention

- Les pistes d'amélioration des conditions de travail.
- Les principes d'aménagement des postes.
- La hiérarchisation des pistes d'amélioration.

L'activité physique dans le travail.

- Les composantes de la situation de travail

Description de son activité et repérage des situations pouvant nuire

- Les éléments déterminants l'activité physique.
- L'identification des risques potentiels.
- Les différentes causes d'exposition.
- Les pistes d'amélioration.

ALM

- Appréhender les enjeux de l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée.
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée en prenant en compte ses capacités.
- Analyser les capacités physiques et/ou cognitives du bénéficiaire qui aident au maintien de l'autonomie, au respect, à l'amélioration et l'harmonisation des soins. Notion de qualité de soins.
- Connaître les outils qui permettent d'accompagner le bénéficiaire et sa famille dans l'intégration de matériels qui assurent le confort de tous.
- Connaître et mettre en œuvre les pratiques gestuelles qui respectent les déplacements et mouvements naturels du corps humain. : séquencer les étapes des déplacements naturels.
- Connaître, choisir et mettre en œuvre les aides techniques.

Les plus

Formation action développée spécifiquement par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS avec le secteur de l'aide et soins à domicile afin de développer les compétences prévention des intervenants. Elle s'intègre dans une démarche initiée par l'employeur en prenant en compte le matériel à disposition et les capacités de la personne aidée. A l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS un certificat « d'acteur prévention du secteur de l'Aide et soin à domicile » valable 24 mois.

INTERVENANT(S)

Formateur AcP ASD certifié INRS

ÉVALUATION

Épreuve certificative en fin de formation.

ATTRIBUTION FINALE

Certificat d'acteur prévention ASD

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintien et actualisation des compétences de l'Acteur prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile (AcP ASD)